



WWW.DAUPHINE.PSL.EU

03/02/2022

VARIANCE

Chaires de Professeur Junior

Les chaires de professeur junior

— **Article L 952-6-2 du Code de l'éducation (déc. 2020)** : Les chaires de professeur junior constituent une **nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche** et d'enseignement **permettant à son terme**, entre 3 et 6 ans, et après évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle de l'agent par une commission de titularisation, **d'accéder à un emploi titulaire** dans les corps de professeurs des universités et assimilés ou de directeurs de recherche.

— Objectifs :

- **renforcer les axes de recherche** sur une thématique existante **ou préparer de nouveaux axes** d'enseignement pour répondre à des thématiques émergentes ou à une demande des étudiants ;
- **recruter un jeune chercheur un à deux ans après sa thèse** sur des domaines scientifiques en développement et, dans ce cas, une durée moyenne de contrat de l'ordre de 5 ou 6 ans peut sembler justifiée pour permettre aux potentialités de se confirmer **ou recruter sur des disciplines concurrentielles au plan international, un chercheur ou un enseignant plus confirmé** qui pourra être attiré par un contrat environné et la perspective d'être titularisé en 3 ou 4 ans.

— **Seules créations de postes de PR titulaires** dans les années à venir : entre 1200 et 1400 sont programmées.

Les chaires de professeur junior

Les principales étapes :

- **Elaboration du projet scientifique** (Appel à manifestation d'intérêt + Annexe financière) porté à titre principal par l'établissement qui prend l'engagement de titulariser à son terme le bénéficiaire de la chaire mais il peut y associer un ou des établissements (publics ou privés) ou organismes partenaires (ex : CNRS), soit parce qu'une partie du projet de recherche se déroulera en dehors de l'établissement ou de l'organisme principal dans un laboratoire dont il n'est pas tutelle, soit parce que tout ou partie des obligations d'enseignement se dérouleront en dehors de l'établissement ;
- **Sélection du projet scientifique** par le MESRI ;
- **Appel à candidatures de l'établissement** (procédure Galaxie) ;
- **Sélection du ou de la candidat(e) et conclusion** :
 - d'un **contrat de pré-titularisation**, de 3 à 6 ans (qualification CNU non exigée car la pré-titularisation la remplace).
Rémunération de niveau PR2 financée par le MESRI avec obligation de recherche et obligation d'enseignement d'au moins 64 HTD ;
 - d'une **convention de recherche et d'enseignement** (a minima 200 k€ versés par l'ANR) annexée au contrat de pré-titularisation et signée par le bénéficiaire de la chaire, l'établissement principal et son ou ses partenaires ;
- **Après 3 à 6 ans, titularisation du ou de la candidat(e)** dans le corps des PR : **création d'un nouveau poste** financé par le MESRI (niveau PR2).

Les chaires de professeur junior : entre 1200 et 1400

Première campagne d'appels à projets : été 2021

- En France, il y a eu environ **160 demandes dont 74 ont été honorées** : chaque établissement demandeur a obtenu une chaire, le reste à répartir suivant les projets (l'université de Lorraine : 7 CPJ, l'université Paris-Saclay : 6 CPJ, l'université de Paris : 5 CPJ, l'université de Lille : 4 CPJ).
- Tous les établissements ne se sont pas positionnés car délais trop contraints sans réflexion en amont.
- **Quels projets ?** La majorité étaient centrés sur l'IA, peu de projets SHS, privilégier les projets pluridisciplinaires, des projets de tailles différentes mais taille moyenne de bon aloi (700 000 et 1,1 Million d'euros), le mieux étant d'avoir un partenaire (organisme de recherche ou entreprise).

Deuxième campagne d'appels à projets : février- juin 2022

- 20 février 2022 : envoi des dossiers au MESRI ;
- Juin 2022 : signature des contrats de pré-titularisation

Les chaires de professeur junior

- **Priorités des projets scientifiques :**
 - Intérêt stratégique - formation et recherche - pour l'établissement ;
 - Tensions dans un domaine.
- **Important d'avoir une cible de recrutement précise :** un(e) candidat(e)/ un vivier de candidat(e)s qui au bout de deux-trois ans de recherche pourra enseigner le résultat de cette recherche car le but est de faire monter les universités en compétence.
- **Beaucoup de questions :**
 - Nombre de chaires potentielles par établissement ?
 - Quelle durée des projets ?
 - Qui est éligible ? Qu'est-ce qu'un junior ? Opportunité pour les MCF en activité ?
 - Comment s'opère la sélection ?
 - Quid de la titularisation ?

Discussion



UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE - PSL
Place du Maréchal de Lattre de Tassigny – 75775 Paris cedex 16